

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2008 N°2

Les conseillers municipaux sont tous présents

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COMMUNICATION

Points abordés : ADSL, site internet, bulletin municipal, accueil téléphonique, accueil nouveaux arrivants, boîte à idées.

LES QUATRE TAXES COMMUNALES

Pas d'augmentation cette année, les taux sont :

TAXE HABITATION	TAXE FONCIERE BATIE	TAXE FONCIERE NON BATIE	TAXE PROFESSIONNELLE
10.20 %	12.75%	31.38%	9.12%

Laurent IMBERT a présenté une étude faisant ressortir le revenu des taxes par habitant sur plusieurs communes du canton, pour **Montvendre** ce revenu par habitant s'élève à : **284 €**

DROIT DE PREEMPTION SUR LA PROPRIETE DE M ET MME FAURE BRUNO

Cette propriété jouxte la mairie et l'école maternelle, compte tenu des problèmes de locaux : garderie, bibliothèque, salle de classe notamment l'ouverture d'une nouvelle classe en élémentaire.

Cette propriété nous offre plusieurs solutions d'utilisation c'est pourquoi le conseil à l'unanimité préempte sur la totalité de la propriété pour **345 000 €** (sauf avis des domaines).

BATIMENT AB 17 (ancienne épicerie)

Le conseil décide de mettre en vente ce bâtiment + le terrain attenant de **150m2** -Prix : **150 000 €**

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Cette commission se réunit 2 à 3 fois par an, son travail consiste :

La commune reçoit la liste des modifications intervenues sur des propriétés bâties et non bâties constatées par le service des impôts. Il s'agit notamment des constructions nouvelles, des additions de construction, des changements de consistance ou d'affectation, valeur locative et catégorie.

Proposition de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants, c'est la direction des services fiscaux qui arrêtera cette liste par 6 titulaires et 6 suppléants choisis parmi les 24 désignés par le conseil.

Les commissaires désignés par le conseil recevront un courrier afin d'obtenir leur accord pour être proposé aux services fiscaux.

DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT AGEDI

AGEDI : agence de gestion et de développement informatique

La commune est équipée par ce syndicat d'un logiciel CAD-COM qui est le cadastre, mis à jour chaque année, on peut obtenir la consultation et l'édition des relevés de propriété et les plans cadastraux.

Délégué titulaire : SAYN Pierre Délégué suppléant : IMBERT Laurent

DESIGNATION DE REFERENT :

-**PHILIBERT Stéphane** est désigné pour représenter la commune auprès de l'association **USMM Foot**

-**BONNET Sylvain** est désigné correspondant défense, il à la fonction de servir de relais d'information entre le Ministère de la Défense et la commune, interlocuteur des autorités civiles et militaires du département et de la région.

-**CHARRIERE Magali** et **RUFFIER Jean-Pierre** sont désignés pour représenter la commune au conseil d'école.

ONF-CONVENTION

L'ONF par convention assure la surveillance des espaces naturels et sensibles **des Monts du matin et de la Raye**, un compte rendu est donné chaque année à une assemblée générale qui cette année aura lieu le **25 avril** à laquelle participera **Rémi BRET**. **Le coût est de 470 €**.

MISSION LOCALE DE L'EMPLOI

Déléguée : **VASSELIN Nicole**

Cette structure a pour but d'aider, d'informer, accompagner les jeunes dans la **recherche d'emploi**.

INDEMNITE DE CONSEIL

Attribution d'une indemnité à 100% à **Monsieur ALIBERT**, au titre de l'année 2007 l'indemnité était de **425 €**, en plus des missions obligatoires Monsieur ALIBERT nous apporte une prestation de conseil et d'assistance (confection du budget, analyse financière, gestion trésorerie, simulation suivant investissement).

PROPOSITION DE VIREMENT DE CREDIT

La commune avait bénéficié début 2006 d'une subvention de la Région de 17595 €. Récemment à la demande de la DDAF(subvention FEOGA) un état des subventions reçues a été fait pour l'aménagement du centre du bourg, il en est ressorti que cette subvention de 17595 € nous avez été attribuée par erreur et qu'il nous faut la rendre au Trésor public (normal) qui l'attribuera à la commune concernée, il est vrai que début 2006 aucun justificatif n'accompagnait ce versement. Le conseil après avoir examiné ce dossier décide de demander une remise gracieuse auprès du trésor public sur la totalité ou une partie de cette subvention, Madame VASSELIN se charge de préparer un courrier.

CLIC (centre local d'information et de coordination du grand valentinois)

La mission du CLIC est d'informer **les personnes âgées** ou leurs familles sur les possibilités d'aide au maintien à domicile ou **les modes d'accueil en hébergement**, ainsi que la coordination et la prévention des situations d'urgence, **coût 0.26 € par habitant**. **Le conseil décide de ne pas adhérer au CLIC**

ASSOCIATION L'AVER-DEMANDE DE SUBVENTION

Suite à l'arrêt de l'activité rurale du **cabinet vétérinaire de Chabeuil**, une association a été créée l'AVER, la commune a 2 adhérents (éleveurs de chèvres et ovins) et sollicite **une subvention de 200 €**, **le conseil refuse d'attribuer cette subvention**.

COMPTE RENDU DU GIC

- Renouvellement du comité syndical
- Constitution commission d'appel d'offres
- Election des délégués du SYTRAD, CNAS
- Constitution des commissions environnement, tourisme et collège
- Règlement intérieur
- Vote des taux TEOM Montvendre 1 collecte Taux 5.32% (En légère diminution)**
- Indemnité de fonction du président et de conseil à Monsieur ALIBERT
- Délégation d'attribution
- **Demande des délégués Montvendrois** pour que le GIC intervienne de manière efficace sur les déversements intempestifs dans la rivière « Bost » et sur les « visiteurs » en dehors des heures d'ouvertures.

Le Président du GIC, s'engage à prendre en charge un **grillage le long de la rivière**, de mettre un **panneau** indiquant les **sanctions encourus pour la violation de l'espace** et d'intervenir auprès de la **gendarmerie**.

PARTICIPATION DES COMMUNNES AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE MONTVENDRE

Des élèves de communes voisines fréquentent les écoles de Montvendre, aucune participation à jour n'a été demandée aux communes de résidences sauf commune de Barcelonne avec laquelle nous avons une entente puisque il n'y a pas d'école dans cette commune, or, il s'avère que dans des cas particuliers la commune est en droit de demander une participation à la commune de résidence.

Les pré-inscriptions auront lieu à partir du 12 mai, s'il y a des demandes de dérogations, la commission école statuera. Quand à la participation le débat est reporté à une date ultérieure. Par contre la garderie périscolaire envisage de modifier ses tarifs pour les familles extérieures à Montvendre.

BD ORTHO-CONCESSION DE LICENCES

Le conseil général met gratuitement à la disposition de la commune un CD-ROM IGN BD ORTHO , comportant les fichiers informatiques et orthophotographies aériennes du territoire communal (vue 2006)

Le conseil approuve la concession de licences.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Le conseil examine le permis de construire demandée par **Mme LAPIERRE-DUMAS Virginie**, couverture et fermeture d'une terrasse existante et création d'un préau en jardin d'hiver sous terrasse.

ASSOCIATION MONT DE VENUS

Cette association organise **une fête populaire le 13 juillet** et sollicite le conseil **pour financer le feu d'artifice**. Le conseil refuse de financer le feu d'artifice mais accepte d'allouer une aide, le montant sera fixé à la prochaine réunion.